

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3544

présenté par
Mme Goulet

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

AVANT L'ARTICLE PREMIER

à l'amendement 3043, après le mot "garantit"

insérer les mots

"dans le respect de la vérification de la liberté de choix"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement s'explique par son objet.